



Commission de l'environnement et des milieux naturels

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Demande de financement concernant l'Atlas des mammifères d'Alsace

Rapport n° CP/2014/806

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA) est un partenaire régulier du Département sur différents sujets techniques liés à la préservation de la faune. Cette association a demandé au Département de participer au plan de financement de l'ouvrage "Atlas des mammifères d'Alsace", qui pourrait en particulier alimenter le fonds documentaire de collèges ou de structures d'éducation à l'environnement.

Depuis sa création, le GEPMA est un partenaire régulier sur différents sujets techniques liés à la protection de la faune et sa cohabitation avec nos concitoyens. Il mène ainsi, dans le cadre d'un partenariat mis en œuvre depuis plusieurs années, des actions de connaissance et de protection notamment sur les sites du Schéma départemental des espaces naturels.

Le GEPMA a réalisé un Atlas des mammifères d'Alsace, ouvrage richement documenté de plus de 700 pages. Ce livre, après quelques généralités sur les mammifères sauvages et leur présence en Alsace, est composé de monographies détaillées sur chacune des 75 espèces de mammifères présentes ou introduites dans notre région (biologie de l'espèce, répartition, évolution des populations,...)

Le coût global s'élève à 30 000 € pour 2 000 exemplaires. Il a déjà fait l'objet d'un soutien de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut Rhin et de l'Etat.

Le GEPMA sollicite un concours de notre collectivité de 3 800 €. Cet ouvrage constitue une référence et un premier état des lieux de la faune. Il est proposé d'accéder à cette demande, le GEPMA ayant proposé de pourvoir certaines structures éducatives de ces ouvrages (collèges, structures d'éducatives à l'environnement,...)

En cas d'accord de votre part, un crédit de 3 800 € serait à prélever en 2014 sur l'enveloppe ci-après dont la situation serait, après virement interne :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	109 044,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

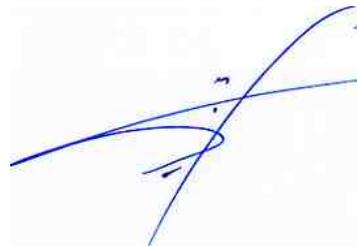
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 3 800 € au Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA) pour la réalisation de l'ouvrage Atlas des mammifères d'Alsace,

- la subvention sera versée après la notification de l'aide.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL